

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34

e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le huit septembre, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du premier septembre deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie-Colette, M. SOUDIER Jean-
Gabriel, adjoints
Mmes GUILLOT Raymonde, GUYON Gabrielle
MM. TERRIER Cyril, TRULLARD Yvan

Absents excusés: M. LOUBOUTIN Laurent,
Mme DUGOIS Claudine a donné pouvoir à Mme VALLEUR Marie-Colette

Secrétaire de séance : M. TERRIER Cyril

ORDRE DU JOUR :

- 1 –Château d'Artois : suite des travaux, étude de devis et bail restaurant
- 2 – Ecole : travaux de réhabilitation
- 3 – Formation 1^{er} secours
- 4 – Taxe de séjour 2017
- 5 – Questions diverses

Mme GERRIET Pascale informe le conseil de sa décision de démissionner de son mandat de conseillère. Il s'agit d'une décision mûrement réfléchiée et maintes fois reportée, en lien direct avec la façon dont travaille le Conseil Municipal précise t-elle.

Le Maire regrette cette décision mais en prend acte. Le courrier de Mme GERRIET sera envoyé à la Préfecture pour information.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- - 1) Avenant au bail de location BRIDOT Céline

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1 – Avenant au bail de location BRIDOT Céline

A la demande de Céline BRIDOT, locataire du studio situé au-dessus de la Mairie, le conseil municipal, autorise à l'unanimité le Maire, à signer un avenant au bail en ajoutant Mme BOURILLON Julie, titulaire, au même titre que Céline BRIDOT du bail de location à compter du 1^{er} octobre 2016.

2 – Château d'Artois : suite des travaux, étude de devis et bail restaurant

Vu les écarts de prix entre une passerelle et un élévateur pour rendre le Château accessible aux personnes à mobilité réduite, vu le côté esthétique de l'élévateur par rapport à la passerelle, le conseil décide de demander la modification du permis de construire. Il autorise à l'unanimité le Maire à signer un avenant à la maîtrise d'ouvrage avec la société SAFIMO pour un montant de 2 640 € TTC.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil accepte le devis de l'entreprise Emmanuel BAILLY pour un montant de 10 657,02 € TTC pour la création d'un parking à l'entrée du site du Château.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise RETIF d'un montant de 392,88 € TTC pour l'achat d'un porte manteaux et de cintres.

Il accepte également le devis de l'entreprise HENRI julien pour l'achat de grilles inox, d'un support à balai et d'un balai à franges pour un montant de 179,52 E TTC.

La commission – Château d'Artois Travaux – se réunira prochainement pour réfléchir au nettoyage de la salle après les mariages. En effet, afin que la salle soit impeccable pour le mariage suivant, il est toujours nécessaire de peaufiner le ménage. 15 locations sont déjà effectives pour 2017. Il faudra également réfléchir au tarif de location pour 2018.

Un courrier recommandé de M. BURGAT Daniel a été reçu le 7 septembre 2016. Une rencontre est prévue le 19 septembre pour la résiliation du bail. Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité accepte le départ de M. BURGAT au 19 septembre 2016, sous réserve de l'enlèvement de son matériel avant la fin du mois. Il accepte en outre, de ne pas lui facturer le mois de septembre.

3 – Ecole : travaux de réhabilitation

Le Maire informe les conseillers que le dossier de demande de subvention à la Préfecture (DETR) a été envoyé cet été. Le dossier est complet et la commune aura 2 ans pour commencer les travaux et 4 ans pour les terminer à compter de la réception de l'arrêté préfectoral. Il rappelle que le choix du conseil municipal s'était porté sur la création d'un logement T2 au rez de chaussée et d'un T4 en duplex à l'étage. Le CAUE (cabinet d'études) devrait prochainement nous envoyer un chiffrage ainsi que des propositions pour le choix d'un architecte.

4 – Formation 1^{er} secours

Le conseil décide à l'unanimité de participer financièrement à la formation 1^{er} secours qui sera proposée sur la commune les 23 et 30 septembre et le 14 octobre prochain à hauteur de 20 € par participant. Le coût est donc ramené à 30 € par participant.

5 – Taxe de séjour 2017

Le Conseil Départemental a voté lors de sa session départementale de juin 2016, l'instauration de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour.

Cette taxe égale à 10 % des tarifs applicables à la taxe de séjour, est perçue par les communes selon les mêmes modalités que la taxe de séjour à laquelle elle s'ajoute.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité fixe les tarifs de la taxe de séjour intégrant cette nouvelle taxe à compter du 1^{er} janvier 2017 à savoir :

- 0,39 € pour les meublés 2 étoiles,
- 0,66 € pour l'hôtel et les meublés 3 étoiles,
- 0,80 € pour les meublés 4 étoiles.

6 – Questions diverses

Assainissements :

Une réunion d'information sera organisée pour tous les habitants dont les installations ne sont pas conformes le mardi 27 septembre à 20 heures au Château d'Artois en présence de l'Agence de l'eau et du service chargé des contrôles de la Communauté de Communes (SPANC), sous réserve de leur disponibilité.

Route d'Ivory :

Le Maire informe les conseillers que suite à un courrier qu'il a envoyé à l'ONF, pour la remise en état de la route d'Ivory, l'ONF fera reboucher les nids de poule cet automne. Cette route, non cadastrée, à vocation essentiellement forestière est ouverte à la circulation publique par simple tolérance de l'ONF.

Compteurs d'eau de la commune :

Une demande de regroupement des compteurs communaux avait été envoyée à Véolia. Cette demande est refusée par Véolia.

Proposition d'achat de terrains :

Deux terrains boisés, jouxtant les bois communaux ont été proposés à la commune. La commune demandera une estimation des domaines et de l'ONF.

Numérique et fibre optique :

Le Maire informe les conseillers qu'il fait partie de la commission « Numérique » au sein de la communauté de communes. Une réunion s'est déroulée avec le Conseil Départemental qui a réalisé un état des lieux sur l'ensemble du département. La commune de La Châtelaine serait prioritaire dans le développement de cette technologie. Cette commission travaille à la planification du déploiement sur les 5 ans à venir.

Cabine téléphonique

La société Orange va prochainement démonter la cabine téléphonique située dans l'abri bus. Pour information, la durée moyenne d'utilisation de cette cabine est de 00h00min00s.

Bornage de terrains :

Le cabinet Colin (géomètre) va procéder au bornage de la parcelle A 397 appartenant à M. CATTET Pierre et jouxtant la commune. Un représentant de la commune sera présent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Alain MURCIER

Cyril TERRIER